VENCE & VOUS

MARS 2023
N°10

vence
source d'inspiration

SOMMAIRE

Pages 4-5 :
Vœux du Maire et projets 2023

Pages 6-7 :
Les derniers évènements

Pages 8-9 :
L'exposition Chave & La végétalisation du centre-ville

Pages 10-11
Les derniers travaux

Pages 12-13-14
Environnement : Les actions en cours

Pages 15-16
Bilan sécurité & Stationnement

Page 17
Actualités

Pages 18-19
Tribune Libre

AGENDA

AVRIL

• **Vendredi 7 avril**
MARCHÉ ARTISA'VENCE
10h-16h - Place Clemenceau

• **Les 8, 9 et 10 avril**
FÊTES DE PÂQUES

• **Mercredi 12 avril**
L'APRÈS-MIDI DE LA VOIE PROFESSIONNELLE
13h-18h - Au Centre Social Isi Montjoye et sur l'esplanade Toreille, entrée libre.

• **Vendredi 14 avril**
LOTO DU HANDBALL
19h-23h - Salle Falcoz

• **Samedi 15 avril**
LA RUE EST À NOUS
Journée de fête et de jeux pour les enfants, associée à la
BRADERIE DES COMMERÇANTS
10h-18h en centre-ville

• **Dimanche 16 avril**
MARCHÉ SAVEURS DU MONDE
9h-14h - Place Clemenceau

• **Dimanche 16 avril**
CONCERT SYRINX
Monumental Tango
18h30 - Cathédrale

• **Dimanche 16 avril**
JOURNÉE DE LA VOIX, CONCERTS AU CONSERVATOIRE
Toute la journée

• **Jeudi 20 avril**
PRINTEMPS DES SENIORS - 15h
par le Département 06, Salle Falcoz

• **Les 22 et 23 avril**
SALON DE L'AUTO - ROTARY
Parking Vallon de la Rousse

• **Dimanche 23 avril**
LOTO HANDICA SERVICES 06
Salle Falcoz

• **Samedi 29 avril**
VENCE FETE SES CULTURES
Place Clemenceau

• **Samedi 29 avril**
COURSE CYCLISTE : TOUR DU PAYS VENÇOIS

MAI

• **Vendredi 5 mai**
MARCHÉ ARTISA'VENCE
10h-16h - Place Clemenceau

• **Samedi 6 mai**
CONCERT DU CONSERVATOIRE
Le Jazz dans tous ses états
18h30 - Cadrans Solaires

• **Samedi 6 mai**
BROCANTE ASSOCIATIVE
8h-17h - Place du Grand Jardin

• **Samedi 6 mai**
COURSE GRANFONDO

• **Dimanche 7 mai**
ASCENSION DU COL DE VENCE

• **Dimanche 7 mai**
VIDE GRENIER ASSOCIATIF
Cité historique

• **Lundi 8 mai**
CÉRÉMONIE DU 8 MAI
9h-12h

• **Vendredi 12 mai**
CONCERT ORCHESTRE DE LAHNSTEIN
avec le Conservatoire de Vence
19h au Parc de la Conque

• **Samedi 13 mai**
NUIT DES ARTS
Chapelle des Pénitents Blancs

• **Les 13 et 14 mai**
SALON DU BIEN-ÊTRE
10-18h - Place Clemenceau
par Les Vitrines de Vence.

Je vous retrouve avec plaisir pour ce nouveau numéro du **Journal Vence et Vous** qui traite de l'actualité communale, détaille les actions et projets menés par la Ville, retrace les derniers évènements communaux, et vous apporte des éléments d'informations sur les problématiques vençoises et les solutions que la Municipalité y apporte.

Parmi les sujets d'actualité, **le projet Chagall** sort de terre actuellement et surprend, il est vrai, par l'envergure de ses volumes. Comme nous l'avions déjà évoqué dans les pages de ce journal, notre Municipalité a retrouvé en juillet 2020 ce projet alors que le permis de construire, venait d'être accordé par le Préfet après validation de la Municipalité précédente le 24 septembre 2018 (permis de construire purgé de tout recours et marchés déjà attribués).

Il était alors trop tard pour en repenser la volumétrie, les hauteurs, l'esthétique globale, le manque de stationnement sur voirie, et il nous revient aujourd'hui de composer avec ce qui a été acté en son temps (lire également page 19)...

Par ailleurs, en ce début d'année, **dans le quartier résidentiel de la Sine**, les riverains ont affiché leur mécontentement face aux nuisances engendrées par une entreprise de terrassement du secteur. L'extension de son activité dans le concassage de roches a notamment eu pour conséquence une augmentation importante du trafic des poids-lourds en provenance de tout le département.

Au cours des 18 derniers mois, plusieurs mesures ont été prises par la Ville afin de tenter d'atténuer ces nuisances :
- une **zone 30** a été créée, de même que 3 **écluses routières** pour réduire la vitesse
- le **revêtement du chemin** de la Sine a été refait dans sa partie la plus dégradée,
- la piste des Salettes, précédemment en terre, a été dotée d'une **bande roulante en enrobé** pour éviter la poussière soulevée par les camions,
- et la Municipalité a saisi la Métropole pour procéder à un **comptage des véhicules**, afin de disposer d'éléments précis concernant la circulation des gros gabarits, sachant que fin 2020, le tonnage des camions avait déjà été limité à 32 tonnes sur la portion du chemin de la Sine entre le collège et les ateliers municipaux.
Précisons qu'auparavant aucune limitation ne s'appliquait sur cette partie du chemin, donc ouverte aux camions de 44 T et plus. Aucune modification n'avait d'ailleurs été apportée sur ce point par la Municipalité précédente lors de la dernière révision des tonnages autorisés sur le territoire communal, en 2018.

Régis LEBIGRE
Maire de Vence
Vice-Président de la Métropole NCA
Président du SIVOM du Pays de Vence

Malgré toutes ces actions, il apparaît, comme cela a été souligné lors de l'assemblée générale de l'association Vence Ouest le 3 mars dernier, que la situation ne s'est pas améliorée.

Faisant suite à cette rencontre avec les habitants, j'ai organisé dès le 6 mars une réunion de la majorité municipale afin d'apporter de **nouvelles solutions concrètes au problème.** A cette occasion, il a été décidé **de limiter à 19 tonnes le tonnage des camions sur la totalité de cette voie** pour toutes les entreprises extérieures à la commune.

Le bruit émis dans le cadre de l'activité de concassage est aussi réglementé et limité du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.
L'activité sera interdite les samedis, dimanches et jours fériés.

La Police Municipale effectuera des contrôles réguliers pour veiller au respect de ces nouvelles dispositions, afin que les riverains du quartier et du chemin de la Sine en particulier, retrouvent comme il se doit, une meilleure qualité de vie.

Retour sur la cérémonie vœux du Maire

« Dans ce contexte, la vigilance financière est maximale et chaque dépense est soupesée, car même si l'année 2022 s'est terminée avec un budget largement excédentaire, l'avenir est à considérer avec prudence. »

La Ville de Vence a ouvert l'année 2023 avec la traditionnelle cérémonie des vœux aux Vençois qui s'est tenue le 14 janvier au gymnase Dandréis. En préambule, le conservatoire de Vence et l'Orchestre des Arts ont fait découvrir à l'assemblée quelques morceaux choisis, très appréciés et applaudis.

Régis Lebigre, le Maire de Vence, a débuté son allocution en remerciant les élus pour leur travail à ses côtés, et a souhaité que Vence offre en 2023 un nouveau visage ; celui de la cohésion, de l'union, et de la bienveillance...
«Si petits que nous soyons, nous sommes confrontés aux mêmes problèmes que le reste du monde, aux mêmes urgences, et aux mêmes défis : une pandémie, les conséquences d'une guerre, une inflation galopante qui fragilise une partie de plus en plus grande d'entre nous, le changement climatique auquel nous devons faire face».
Il a rappelé qu'être Maire impose en permanence de s'adapter, de rechercher des solutions, de définir des priorités budgétaires.
Au niveau financier, pour toutes les Villes, 2023 s'annonce difficile. Pour la Mairie de Vence, le prix de l'électricité multiplié par 3 et le prix du gaz multiplié par 4, représentent pour notre budget, une augmentation de 350.000€.
Au niveau de la restauration scolaire, le coût des denrées ne cesse de croître et la volonté communale est de ne pas la répercuter sur les familles dont beaucoup peinent déjà à boucler les fins de mois.
Dans ce contexte, la vigilance financière est maximale et chaque dépense est soupesée, car même si l'année 2022 s'est terminée avec un budget largement excédentaire, l'avenir est à considérer avec prudence et pragmatisme afin de continuer à faire face aux enjeux actuels.

« Au niveau financier, pour toutes les Villes, 2023 s'annonce difficile.
A Vence, le prix de l'électricité multiplié par 3 et le prix du gaz multiplié par 4, représentent pour notre budget, une augmentation de 350.000€. »

En 2022, de nombreuses actions ont pu être portées par la Municipalité afin de répondre aux besoins et demandes des Vençois.
Parmi les plus marquantes, la rénovation du **square Maliver,** l'aménagement du Clos boulistes à **la Conque**, la création d'un **tarif social** pour les services périscolaires, la programmation de nouveaux évènements comme **la Rue est à Nous** (3ème édition), la première Journée de l'Arbre ou **l'Urban Trail**, le retour du **Salon Eco-habitat,** l'acquisition de nouveaux **terrains destinés l'agriculture bio,** ou encore la fin du rachat des propriétés à risque au **Pra de Julian** et bien sûr de nombreux travaux dans les bâtiments communaux et sur la voirie par la Métropole dont l'important chantier d'**embellissement de l'avenue Isnard.**

A l'occasion des vœux, comme de coutume, le Maire, Régis Lebigre a mis à l'honneur des Vençois méritants par leur action au service des autres ou dont le talent contribue, chaque jour, à faire la fierté de Vence.

C'est avec grand plaisir qu'il a remis une médaille de la Ville et remercié :
- La professeur du Collège **Sandra FOUCHER**
- Un pilier du basket-club **Jeanine Achard CESARANO**
- Les danseurs au grand cœur **Gisèle BRAQUET & Pierre JASSES**
- L'engagée pour la culture **Claude JOYARD**
- L'artiste humaniste **FRANTA.**

Les projets 2023 en cours

- Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'**ancien hôtel de ville** dans le cadre de la création des halles gourmandes,
- Aménagement d'un **terrain de loisirs au Suve** pour créer des jardins partagés, des terrains de pétanque et une aire de jeux pour enfants,
- Déminéralisation et retour au naturel dans la **cour de l'école du Signadour,**
- Rénovation des vestiaires du **stade de Gaulle,**
- Réhabilitation d'un ancien local communal place du **Grand Jardin,**
- Lancement du chantier de création d'un nouvel accès au **skatepark,**
- Formalisation du projet de création **d'un foyer d'accueil pour les femmes victimes de violences,**
- Démolition des bâtis du **Pra de Julian** après le rachat des propriétés concernées par un risque de glissement de terrain,
- Mise en accessibilité du **musée de Vence** pour les personnes à mobilité réduite,
- Lancement des travaux pour l'installation des **ombrières photovoltaïques** sur le parking des Meillières,
- **Rénovation énergétique** de plusieurs bâtiments communaux les plus énergivores à commencer par les écoles.

Les derniers évènements à Vence

Retour en image sur les évènements de l'hiver à Vence.
Toute l'année les services de la Ville s'impliquent pour proposer des rendez-vous ludiques, festifs et culturels répondant à tous les goûts.

Les associations vençoises dont le Comité des Fêtes, sont aussi très actives ; cette synergie faisant de Vence une ville où il se passe toujours quelque chose.

FESTIVITÉS DE NOËL
Au cours des derniers mois, l'année s'est terminée en beauté avec des festivités de Noël particulièrement réussies. Village de Noël, feu d'artifice, jeux pour enfants, concerts et spectacles ont réuni de nombreuses familles dans une ambiance légère et enthousiaste.

TRAIL DU PAYS VENÇOIS
Le 18 décembre, pour la deuxième année consécutive, le service des sports de la Ville et «Tourrettes Esprit Trail» ont organisé l'Urban Trail de Vence, une course qui a réuni plus de 250 participants avec, cette année, une boucle en centre-ville réservée aux enfants.

« En 2022, ce sont plus de 260 manifestations qui se sont déroulées au fil des mois, faisant de Vence une commune animée et riche en propositions culturelles et festives pour tous les âges ! »

« Retrouvez l'agenda de tous les évènements vençois à venir sur le site : vence-tourisme.com et sur les pages Facebook ou Instagram de la Ville. Vous pouvez également vous abonner à la newsletter par mail sur le site vence.fr. »

SAINT VALENTIN
En février, Vence a célébré la journée des amoureux avec un marché artisanal à thème, 3 spectacles acrobatiques aériens, et le défilé en musique des échassiers. Un moment de féerie tout en douceur...

TOUR DES ALPES-MARITIMES ET DU VAR
L'arrivée de la course cycliste qui réunissait des professionnels de renommée, s'est déroulée à Vence le 19 février. Après 139 kilomètres de course au départ de Villefranche sur Mer, les coureurs ont fourni leurs derniers efforts dans la montée de la Sine avant de sprinter avenue Rhin et Danube pour franchir la ligne devant le parking de la Rousse.
Bravo à Kevin Vauquelin vainqueur final du 55e Tour, à Mattias Skjelmose vainqueur du classement du Maillot Vert, à Aurélien Paret-Peintre vainqueur de l'étape Villefranche-Vence, tous trois félicités par le Maire Régis Lebigre, le président du Département Charles Ange Ginesy et les élus vençois.

LES GAMIN'RIENT
Autre nouveauté de l'année ; les vacances d'hiver étaient animées avec un rendez-vous pour les jeunes Vençois. Carnaval provençal, observations immersives du ciel étoilé, expositions, concert, mangas animés.... Autant de moments partagés, fruits de la collaboration des services de la Ville avec La Brissaudo, Lo Cepon et le Comité des Fêtes et des Traditions....

Culture
La Galerie Chave
à l'honneur

« L'exposition est à découvrir jusqu'au 23 avril 2023 au Musée de Vence, du mardi au dimanche de 11h00 à 18h00. (Gratuit pour les Vençois). »

L'exposition d'hiver du Musée de Vence met cette année en lumière l'une des plus anciennes galeries de l'hexagone : la Galerie Chave créée à Vence en 1947 par Alphonse Chave, dirigée par lui-même jusqu'en 1975, puis par son fils Pierre jusqu'en 2020.

Par la singularité de ses choix, la fidélité de son engagement, son intérêt pour le dessin et l'estampe et son activité d'éditeur, elle n'a eu de cesse de contribuer à la diffusion et à la promotion de l'œuvre d'artistes très nombreux.

Des artistes pour lesquels, techniques, formes et sens fondent la raison d'être de leur démarche.

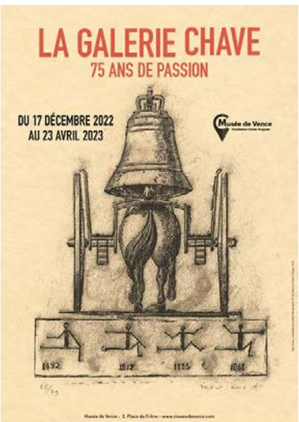

Après l'exposition «De Dada à demain, L'esprit Chave », présentée en 2009 en ces mêmes lieux, l'anniversaire de ces trois-quarts de siècle est une façon de rendre hommage au travail effectué par Pierre Chave durant les quarante-cinq ans de sa direction. L'ensemble des œuvres de l'exposition dont le commissaire est Philippe Piguet, provient de la collection de la Galerie Chave.

«Ici on cherche à voir les choses autrement, en détachant sa pensée de la logique et de la raison» déclarait dès l'origine Alphonse Chave. Durant 28 ans, il n'a cessé de témoigner d'une irrésistible envie du singulier, du hors-norme, à l'écart de tous les effets de mode, et toujours avec des artistes d'exception.

Quand Pierre Chave succéda à son père à la direction de la Galerie, il la développa, s'appliquant à en conserver l'esprit, notamment avec des artistes plus jeunes. La galerie s'attacha alors à suivre plus assidûment les artistes qu'elle défendait, et développa son activité d'édition dans son propre atelier de lithographie, en particulier avec des catalogues, aujourd'hui devenus la mémoire précieuse de chaque exposition de la Galerie.

Initiative

➤ VÉGÉTALISATION DES ESPACES PUBLICS, LES CITOYENS S'ENGAGENT

Lors du Conseil Municipal de décembre, le Conseil Vençois pour le Climat était invité afin d'évoquer le projet de végétalisation du centre-ville mené conjointement avec la Municipalité.

Trois bénévoles qui représentaient le collectif créé en 2020 pour lutter à l'échelon local contre le changement climatique, sont venus présenter leur travail et leur réflexion sur le sujet.
«L'idée est de planter des arbres, des arbustes et des plantes dans le centre de Vence, mais aussi de déminéraliser les espaces qui peuvent l'être, afin de laisser l'eau pénétrer dans le sol.»

Au-delà de l'aspect esthétique et du bien-être apporté par la nature, cette démarche permet aussi de lutter contre la chaleur en ville grâce à l'ombre apportée, la diminution des espaces emmagasinant la chaleur, et d'améliorer la qualité de l'air.

Pour ce faire, les membres du collectif ont arpenté le centre de Vence, afin de lister tous les sites où la nature pourrait être de retour, à l'instar du square Maliver et de la cour de l'école des Baous récemment réaménagés en ce sens par la Commune.

L'objectif de constituer une trame verte en ville se déclinera sur plusieurs années en collaboration avec les services municipaux, en prenant bien sûr en compte l'entretien et l'arrosage de ces nouveaux espaces végétalisés.

Dans un premier temps c'est l'avenue de la Résistance qui sera concernée. Quatre sites d'une dizaine de mètres carrés chacun ont été identifiés et seront prochainement déminéralisés. En pleine terre, des plantes méditerranéennes, peu gourmandes en eau, y trouveront leur place et agrémenteront l'avenue.

Dans le même esprit, le collectif citoyen a récemment procédé à la plantation d'un prunier avenue Rhin et Danube et s'implique aussi dans de nombreuses autres actions, comme le glanage des fruits et légumes non ramassés dans les jardins, la sensibilisation autour de la valeur de l'eau, la résilience alimentaire, le poulailler collectif… autant de projets riches de sens qui peuvent rassembler tous les Vençois autour d'un objectif commun : vivre mieux ensemble.

Les travaux récents à Vence

Avenue Isnard

AVENUE ISNARD LE CHANTIER DE RÉNOVATION BAT SON PLEIN

Depuis le 10 janvier, les travaux de rénovation et d'embellissement de l'**avenue Isnard** ont repris, désormais sur la portion de voie située entre le cinéma et la Chapelle des Pénitents Blancs.

Le chantier comprend la pose de caniveaux en pierre, la réfection des trottoirs en béton désactivé, et le revêtement en enrobé de la voie de circulation.
Par ailleurs sont aussi réalisés l'enfouissement de l'éclairage public et au niveau de la Chapelle, la reprise du revêtement du parvis en stabilisé à l'identique de l'existant comme demandé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Cette phase du chantier durera jusqu'à début mars et sera suivie par la rénovation de la portion de voie située entre la rue Elise et la Chapelle courant avril.

CONFORT ROUTIER LES RÉFECTIONS SE SUCCÈDENT AU FIL DES MOIS

Depuis l'automne, différents travaux de voirie ont été menés par la Métropole Nice Côte d'Azur. Après une portion du chemin de **Vosgelade**, de la **route de Grasse,** de l'avenue **Henri Matisse**, le **chemin de la Sine**, le **chemin de la Calade** et la partie haute du **chemin Saint Donat** ont été rénovés. Le trottoir dégradé situé en face des jardins familiaux sur le **chemin de la Gaude** a également été refait.

Par ailleurs, dans le but de limiter la vitesse des automobilistes, un plateau traversant a été créé **route de Saint Jeannet** à proximité de la Chapelle Matisse.
Avenue Henri Giraud, la matérialisation des écluses et des passages protégés a aussi été revue, et des «coussins berlinois» ont été réalisés.

Chemin de la Sine

Chemin de la Calade

UN NOUVEAU MODE DE CHAUFFAGE DANS LES ECOLES ST MICHEL & TOREILLE

Dans le cadre de ses actions de rénovation énergétique, la Commune a réceptionné en décembre, dans les écoles St Michel et Toreille, l'installation de trois chaudières à granulés bois haute performance, en remplacement de la chaudière gaz existante.

Par cette modernisation durable, la Ville diversifie les méthodes de chauffage, acquiert un matériel fiable et performant limitant le rejet de CO^2, tout en développant un vaste programme de rénovation et d'économie d'énergie. Outre l'amélioration du confort d'hiver dans les salles de classe, ce système de production de chaleur permet un bon rendement pendant toute la période de chauffe et des économies conséquentes par la baisse du coût d'achat du combustible, les granulés bois restant très compétitifs par rapport au gaz.

Au vu des contraintes techniques du local, trois chaudières fonctionnant en cascade ont été installées. Elles sont équipées d'une Gestion Technique Centralisée permettant un pilotage à distance.
Des travaux annexes ont été nécessaires comme la création d'un silo de stockage pour les granulés, d'un volume de 15 tonnes, le tubage de la cheminée, ainsi que la mise en conformité coupe-feu.

L'approvisionnement en granulés de bois est mutualisé avec les deux chaufferies existantes du Gymnase Falcoz et des écoles du Suve.
Le projet est subventionné par le Plan de Relance de l'État et par le Département des Alpes-Maritimes.

Chapelle des Pénitents Blancs

LES PÉNITENTS BLANCS SOUS UN NOUVEL ÉCLAIRAGE

La rénovation de l'éclairage vient de s'achever à la Chapelle des Pénitents Blancs. Des travaux entièrement réalisés en interne par le service technique de la Ville. Les 27 vieux projecteurs halogènes puissants de 300 watts chacun ont été remplacés par 21 projecteurs à Leds nouvelle génération de 30 watts chacun.

UNE ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET UN CONFORT D'ÉCLAIRAGE ACCRU
Une opération aux bénéfices économiques importants, en passant de 8100 watts à 630 watts !
Les nouveaux projecteurs installés sur rails peuvent ainsi être déplacés ou enlevés selon les besoins spécifiques de chaque exposition.

Environnement
La Ville active
sur tous les plans

➤ APPEL À CANDIDATURE POUR CULTIVER DES TERRAINS COMMUNAUX

Afin de redynamiser l'agriculture biologique et locale, en faveur notamment de la distribution en circuit court de la restauration scolaire, la Commune a acquis en 2021 et 2022, deux terrains qu'elle souhaite aujourd'hui confier à un agriculteur pour y pratiquer le maraîchage biologique.

Début janvier, la Ville a lancé un appel à candidatures avec une mise à disposition qui se fera sous la forme d'un bail rural à clauses environnementales.

Les terrains concernés sont :
- Un terrain plat de 4 942 m² situé au 425 Chemin des Colles.
- Un terrain en planches de 10423 m² sur le lieu-dit Fond du Poutaouchoun, 1230 chemin de La Gaude.

Au cours des dernières semaines, 9 candidats se sont manifestés et sont allés visiter les sites. Dès réception de leur projet, le choix de la proposition la plus pertinente pourra être fait et les terrains mis en culture.

Soirée sur l'eau le 26 janvier dernier

➤ TOUT COMPRENDRE SUR L'EAU A VENCE

L'eau et l'agriculture ont fait salle comble, au cinéma Casino le 26 janvier. Connaître l'origine de l'eau distribuée sur notre territoire, être conscient des enjeux de la ressource, comprendre l'enjeu alimentaire de l'eau avec nos agriculteurs, que faire pour nous adapter à la raréfaction de l'eau, sachant que notre département a déjà été placé en **«Alerte Sécheresse» le 10 mars dernier.**

Des questions majeures abordées lors de cette rencontre réunissant des experts de l'eau et de l'agriculture locale : le directeur technique d'Eau d'Azur, des agriculteurs du territoire, l'historien local Marc Chaix.... Autant de points de vue et d'informations pour enrichir nos comportements et nos décisions de consommation.
Si vous n'avez pu être présent mais que le sujet vous intéresse vous pouvez voir la conférence mise en ligne sur le site internet de la Ville :
https://vence.fr/video-de-la-rencontre-y-aura-t-il-de-leau-au-printemps/

➤ OUVERTURE D'UN POULAILLER COLLECTIF

Lors d'une réunion du Conseil Vençois pour le Climat, l'idée de créer un poulailler collectif associatif a été émise, dans un but pédagogique, mais aussi pour allier l'utile (la limitation des déchets) à l'agréable (le plaisir de s'occuper des animaux).
Il n'en fallait pas plus pour que la Ville soutienne le projet et propose un site communal pour accueillir le poulailler. Un espace situé à proximité des jardins familiaux sur le chemin de Vosgelade a été trouvé et est en cours d'aménagement avec l'installation d'une volière et d'un poulailler qui hébergeront bientôt une dizaine de poules.
Des habitants sont en cours de «recrutement» afin de prendre soin des petites protégées.

Inscriptions ou informations :
poulehouse.vence@gmail.com

➤ GUICHET MÉTROPOLITAIN DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le plan de sobriété énergétique du Gouvernement vise à baisser de 10 % les consommations de chauffage, d'éclairage, d'outils numériques, de mobilité... d'ici 2024. Pour encourager la réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre, la Métropole Nice Côte d'Azur a créé une plateforme territoriale de la rénovation énergique dénommée **Guichet Métropolitain de la Rénovation Energétique (GMRE)**.

Cette plateforme est une aide à la décision pour les travaux envisagés par les copropriétés ou les particuliers pour leur habitation individuelle. Elle propose ensuite une assistance lors de la mise en œuvre. Le bien immobilier rénové durablement peut ainsi être valorisé jusqu'à 20%.
Ce service GRATUIT est animé par 4 agents qui fournissent les informations techniques, financières, fiscales et réglementaires nécessaires à l'élaboration d'un projet de rénovation.
La plateforme peut aussi orienter les porteurs de projets vers des professionnels de la rénovation.
Elle accompagne les particuliers dans la recherche de subventions : MaPrimeRénov', le programme «Habiter Mieux» de l'Anah, les aides des fournisseurs d'énergie (dispositif des certificats d'économies d'énergie), ou encore la TVA à taux réduit...

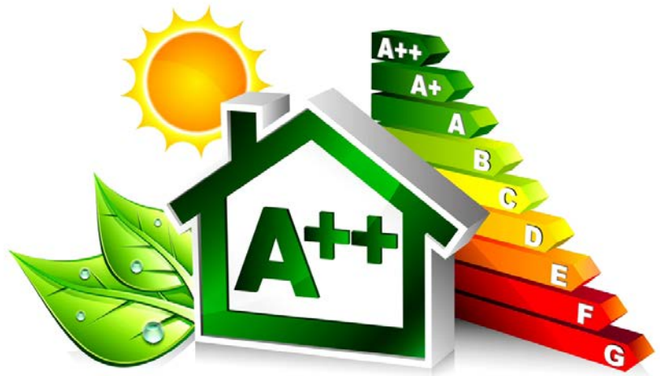

Comment ça marche ?
Si vous avez un projet de rénovation énergétique et souhaitez bénéficier d'un accompagnement, des permanences du Guichet Métropolitain sont organisées à Vence sur rendez-vous.
Après avoir rempli une «fiche contact», vous pourrez être reçu(e) par un Conseiller du Guichet Métropolitain au Centre Toreille de Vence (Service Urbanisme).

La fiche contact à remplir est disponible sur le site : vence.fr rubrique «maîtrise énergie». Elle est à envoyer par mail à : servicestechniques@ville-vence.fr.
La demande de rendez-vous se fait auprès du service «Développement Durable» au 04 93 58 42 42.

Panneaux solaires sur les bâtiments communaux

Sommes-nous déjà équipés à Vence ?

A l'heure où la Ville s'apprête à installer des ombrières équipées de panneaux photovoltaïques sur le parking des Meillières, l'occasion se présente de faire un point sur le sujet.

Lors du Conseil Municipal de septembre, Régis Lebigre, le Maire de Vence, répondant à une question diverse, a détaillé les équipements communaux existants.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2012 et 2013, la Commune a développé des projets photovoltaïques sur son patrimoine et recense à ce jour trois installations photovoltaïques de revente d'électricité.

Elles se situent :
• **Sur le toit du Gymnase Dandréis** 300 m² de panneaux pour une production moyenne annuelle de 19 300 kWh,
• **Sur le toit de la Salle Falcoz** 125 m² de panneaux pour une production moyenne annuelle de 10 000 kWh,

• **Sur le toit de la salle polyvalente du Suve** : 15 m² pour une production de 1100 kWh.

Les recettes annuelles totales de vente d'électricité à EDF pour les trois sites s'élèvent à environ 11 000 € par an.

Par ailleurs, la Commune possède également 2 sites équipés avec du solaire thermique :

• Panneaux **sur le toit du dojo près de la piscine** permettant de chauffer l'eau des bassins

• Panneaux d'appoint pour la chaufferie de **l'école des Baous.**

Hormis le projet d'ombrières photovoltaïques sur le parking des Meillières dont la concrétisation est prévue au premier semestre 2023, la Municipalité continue de travailler sur un plan pluriannuel de rénovation énergétique, en mettant notamment l'accent sur les 15 bâtiments communaux les plus énergivores.

Outre les travaux d'isolation, de menuiseries, ou de modification des modes de chauffage, l'installation de centrales photovoltaïques en toiture est également envisagée. Les études techniques et financières sont à ce jour en cours.

> « **Les recettes annuelles totales de vente d'électricité à EDF pour les trois bâtiments communaux équipés s'élèvent à environ 11 000 € par an.** »

Sécurité Bilan d'activité 2022

En ce début d'année, la Gendarmerie et la Police Municipale établissent les bilans 2022 de leurs interventions sur le territoire communal, lesquels permettent de mettre en lumière l'évolution des chiffres de la sécurité à Vence et démontrent la multitude des interventions réalisées par ces services.

BILAN 2022 : POLICE MUNICIPALE

Sur toute l'année ont été dénombrés :
• **121** contrôles routiers
• **57** infractions pour bruit de véhicules
• **467** infractions au Code de la Route
• **57** infractions en matière de vitesse
• **111** immobilisations de véhicules dangereux
• **317** infractions pour stationnement gênant
• **192** interventions sur la voie publique
• **19** assistances aux personnes
• **17** sécurisations des évènements communaux
• **5** objets trouvés
• **3** chiens recueillis
• **25** interventions dans les écoles pour la sécurité routière
• **192** interventions sur la voie publique
• **7** accompagnements pour évacuation de personnes
• **6** interventions pour des différents entre voisins
• **5** interventions pour des différends familiaux
• **5** interventions pour des différends ou rixes sur la voie publique.

Dans le cadre de la Police de l'Environnement :

• **3** interventions pour des déversements d'eaux usées sur le domaine public ou espaces naturels
• **2** interventions pour des piscines à l'abandon (lutte contre la prolifération des moustiques)
• de multiples interventions concernant les obligations de débroussaillement (prévention contre le risque d'incendie) la plupart réglée rapidement à l'amiable ; 8 ont fait l'objet d'un rapport
• **13** verbalisations pour dépôts sauvages (encombrants ou déchets)
• **3** interventions pour feux de jardin.

BILAN 2022 : GENDARMERIE DE VENCE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

• **580** infractions relevées en 2022 contre 745 en 2021
– Parmi lesquelles 72 infractions en état d'ivresse ou stupéfiants contre 64 en 2021.
– Nombre d'accidents corporels et de blessés en baisse de 7 à 5 en 2022.

INTERVENTIONS SÉCURITÉ

• **862** interventions de la Gendarmerie en 2022, contre 1024 en 2021
– Les différends de violences intrafamiliales baissent sur la Commune : de 100 à 79 en 2022.
– Les interventions pour tapage ont été au nombre de 80 en 2022. Elles étaient de 107 en 2021.
– Les constats d'ivresse sur la voie publique ont augmenté en 2022 : 21 interventions contre 12 en 2021.

DÉLINQUANCE

• Les atteintes aux biens ont baissé : 201 en 2021 contre **197** en 2022.
– dont les cambriolages : 22 en 2022 contre 27 en 2021.
– les vols liés aux véhicules ont été au nombre de 29 en 2022
– les destructions et dégradations : 19 en 2022.

Les heures dédiées aux actions de prévention, par gendarme, ont été en nette hausse : 362 h en 2021 contre 685 h en 2022.

2023 : les premiers chiffres encourageants

Interventions pour violences, accidents, tapages, ivresse :
- 26 % en janvier-février 2023
Sécurité routière : **- 4 %**
Atteinte aux biens : - 29%

Vie quotidienne
Le stationnement à Vence

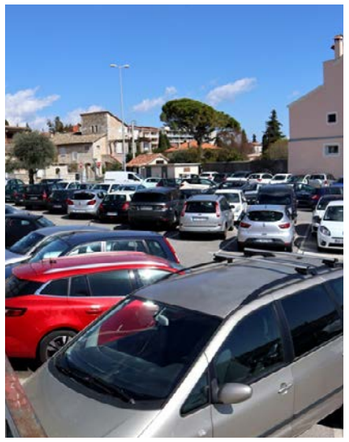

POUR QUELLES RAISONS LE STATIONNEMENT SUR VOIRIE N'EST PAS GRATUIT À VENCE ?

LA PROBLÉMATIQUE

Le stationnement en centre-ville est un problème plus complexe qu'il n'y paraît, car les besoins des automobilistes sont différents et que la demande en places de stationnement dépasse l'offre.

- Les actifs et les habitants du centre qui ne possèdent pas de parking privé, aimeraient disposer de places gratuites pour les longues durées de stationnement en journée.
- Les personnes qui viennent faire leurs courses en ville attendent de trouver rapidement un emplacement, sinon elles renoncent, et ce, au détriment du petit commerce.

LA GRATUITÉ

La gratuité totale du stationnement, qui peut sembler séduisante à première vue, a en réalité pour effets négatifs de diminuer la rotation des véhicules, de favoriser la présence de véhicules ventouses, ainsi que le stationnement sur voirie des personnes qui possèdent un garage.

Dans le contexte vençois, la gratuité n'apporte donc pas d'améliorations, mais au contraire et renforce la problématique, d'autant plus que le nombre de véhicules par foyer n'a fait que croître au cours des dernières décennies.

DE NOUVELLES PLACES

De nouvelles places peuvent être créées, mais, en surface, l'espace contraint de notre centre-ville ancien laisse très peu de possibilités.
Les projets doivent donc s'envisager en souterrain, et dans ce cas, compte tenu de l'investissement financier nécessaire, il ne serait pas viable de proposer la gratuité aux utilisateurs en particulier pour les longues durées. Le poids financier reposerait, non plus sur l'utilisateur, mais entièrement sur le contribuable, y compris celui qui ne possède pas de véhicule ou celui qui a déjà fait l'effort financier d'acheter un parking privé.

LE PLAN DE STATIONNEMENT ACTUEL

Le plan de stationnement du centre-ville tient compte de ces éléments et tente de concilier les différents besoins.

1- le stationnement est gratuit le soir, la nuit, le dimanche et les jours fériés.

2- les places sur voirie les plus proches du centre ont une gratuité qui va jusqu'à 2h, puis sont payantes avec un tarif dissuasif. Elles favorisent un stationnement momentané, par exemple pour aller faire des courses.

3- les places en première périphérie du centre, sont payantes avec un tarif peu élevé pour les moyennes durées.

4- les places plus excentrées sont gratuites à toute heure pour les stationnements longue durée. Il y en a actuellement plus de 350.

5- les parkings de la SEM complètent le dispositif avec différents types d'abonnements possibles.

Globalement la place prédominante prise par la voiture interroge, pour nos déplacements même lorsque ceux-ci sont très courts, ainsi que sur le domaine public.

Afin de proposer une alternative aux Vençois, rappelons que les navettes gratuites sont désormais à disposition. Elles permettent de rejoindre rapidement et gratuitement le centre sans se soucier de la question du stationnement.

Actualités

BIENTÔT À VENCE : UN FOYER D'HÉBERGEMENT POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

C'est dans un petit bâtiment propriété de la Commune que la Municipalité souhaite ouvrir un lieu dédié aux femmes maltraitées.

D'ici quelques mois, ce Centre d'hébergement d'urgence accueillera les femmes avec ou sans enfants, victimes de violences conjugales ou intrafamiliales, ainsi que les femmes isolées de plus de 60 ans en grande détresse sociale.
Le projet est mené en partenariat avec l'entreprise sociale pour l'habitat «Erilia» qui procédera à l'acquisition et à la transformation de ce lieu.

Le Centre permettra un logement temporaire en structure collective associé à des actions à caractère social et familial. L'accompagnement et le suivi seront assurés par une équipe pluridisciplinaire composée d'un directeur de pôle, de quatre travailleurs sociaux (assistante sociale ou conseillère en économie sociale et familiale), d'une éducatrice de jeunes enfants, d'une psychologue et d'une juriste du service d'aide aux victimes.
Le soutien apporté aux femmes accueillies pourra concerner les solutions de relogement, l'insertion professionnelle, l'accompagnement juridique et psychologique, l'aide à la parentalité, ou encore l'accès aux soins.

Ce nouveau lieu d'hébergement temporaire offrira donc une étape d'insertion, d'autonomie et de reconstruction pour les femmes isolées et leur(s) enfant(s), en rupture familiale et en situation de vulnérabilité.

A l'issue des travaux, le centre comptera 10 logements susceptibles d'accueillir 26 personnes, un espace commun, une buanderie, un espace collectif et convivial...
Un beau projet qui leur permettra sans doute de prendre un nouveau départ avec le soutien positif de professionnels.

BUDGET ENGAGÉ POUR SÉCURISER LES FALAISES DES BAOUS

L'opération de sécurisation des Falaises des Baous concernées par un risque d'éboulement sera engagée cette année : un projet attendu depuis plus de 20 ans !

En 2022, l'arrêté préfectoral autorisant les travaux de sécurisation du site des falaises des Baous a été notifié à la Commune. Les études complémentaires seront menées en 2023 et les travaux de sécurisation pourraient dès lors débuter en 2024, tels que présentés au Conseil Municipal du 2 Février 2023, lors du Débat d'Orientation Budgétaire .

Les études portant sur la réponse la plus appropriée sont en cours de définition.

La Commune pèsera de tout son poids auprès des services de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental afin d'obtenir les subventions les plus étendues.

Ce programme d'un montant prévisionnel de 6 M€ fera l'objet d'une autorisation de programme sur 4 ans à compter de 2023 et débutera, dès l'ensemble des autorisations réunies.

Un budget prévisionnel de 4,5M€ est d'ores et déjà inscrit dont 50000€ investis sur l'exercice 2023 + 1,5M€ en 2024 + 1,5M€ en 2025 + 1,5M€ en 2026.

Expression politique Tribune Libre

GROUPE OBJECTIF VENCE

Depuis le 1er février, il n'y a plus qu'un seul groupe d'opposition au sein du Conseil Municipal de Vence. Patrice Miran et ses deux colistiers ont fait le choix de rejoindre le groupe « Objectif Vence » que j'ai l'honneur de présider. Un groupe de 9 élus, plus important, plus structuré, plus audible, plus représentatif de la population, avec pour seul objectif de mieux défendre vos intérêts, ceux des Vençoises et des Vençois qui ne sont pas entendus par le Maire actuel.
Les nombreux messages d'encouragements et de soutiens reçus suite à l'annonce de ce nouveau groupe «Objectif Vence», sont autant d'approbations et expriment votre souhait légitime d'une amélioration sensible de la qualité de vie, au quotidien, à Vence.
Notre pluralité multiplie les compétences, et même les expertises, dans tous les domaines de la vie municipale. Et en ce début d'année 2023, les sujets sur lesquels nous bataillons avec le Maire ne manquent pas !
En tout premier lieu, l'amélioration de votre Pouvoir d'Achat. Les impôts locaux ne cessent d'augmenter lourdement chaque année suite aux revalorisations des bases fiscales : + 3,4% en 2022, et +7,1% à venir en 2023. Nous demandons au Maire un report de certains investissements non urgents pour envisager une baisse du taux communal de Taxe Foncière, actuellement de 25,23%. Cela amortirait, au moins partiellement, l'augmentation de votre imposition 2023.
Votre Pouvoir d'Achat est également impacté par la hausse du coût de l'énergie. Nous demandons le rétablissement de la subvention municipale attribuée aux Vençois qui veulent faire des travaux de rénovation énergétique dans leur logement pour faire baisser leur facture.
Patrice Miran avait mis en place cette aide financière en 2015 ; Régis Lebigre l'a supprimée.
Un coût de l'énergie qui touche aussi les commerces Vençois, tout comme la baisse du panier moyen vendu. Le nombre de commerces en vente sur « Le Bon Coin » est effrayant. Interpellé à ce sujet en Conseil Municipal, le Maire affiche un déni total. Pour lui, tout va bien, le commerce Vençois est en grande forme ! Lui qui a supprimé le Fonds d'aide municipal aux commerçants créé en 2019, à l'échéance du dernier plan FISAC.

Même attitude de déni concernant le CCAS de Vence que le Maire trouve très performant, alors que son personnel est massivement en arrêt maladie, que sa gestion financière pose problème, et que cela se répercute sur le nombre de bénéficiaires pris en charge (287 en 2020 contre 150 aujourd'hui). Nous attendons une réaction rapide et efficace.
Pendant ce temps, les tentatives de constructions d'immeubles se poursuivent. Les promoteurs sont aux abois, encouragés par la Mairie. Heureusement les riverains se mobilisent, en lançant des pétitions qui font reculer la municipalité. Citons les exemples de la villa Maret, du quartier Saint-Michel, ou de Colonel Meyère. Il n'est pas question que Monsieur Lebigre nous refasse un second quartier Chagall dans Vence !
Enfin, et sans être exhaustif sur nos sujets de bataille, j'évoquerai la sécurisation des falaises des Baous face au risque de chutes de rochers. Cela concerne des centaines de Vençois habitant à flan de Baous. Des travaux de protection de la population, obligatoires et urgents, qui sont sans cesse reportés au profit d'investissements beaucoup moins importants comme les Halles gourmandes qui, je le rappelle, vont couter près de 3 millions d'euros… pour 4 commerces supplémentaires.
Vous l'avez compris, nous agissons pour Vous, sur tous les sujets, dans une opposition active mais constructive. D'ailleurs, en Conseil Municipal, nous reconnaissons bien volontiers les bonnes initiatives de la Municipalité :
- un programme pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments communaux. Nos gymnases, nos écoles, nos bâtiments administratifs sont pour certains des passoires thermiques. Il est temps d'agir.
- une Mutuelle Communale (réclamée depuis 2 ans), qui va enfin être mise en place sur Vence.
Tous ceux qui le souhaitent pourront souscrire à cette complémentaire de Santé et bénéficier d'un tarif attractif, négocié par la ville.
- la création d'une maison d'accueil pour femmes battues qui sera opérationnelle prochainement.

Le groupe « Objectif Vence » intervient régulièrement en Conseil Municipal, moins pour s'opposer (seulement 3% des délibérations), que pour enrichir par nos réflexions les sujets présentés. Cela démontre, s'il le fallait, notre démarche Responsable pour Vence.
Retrouvez-nous sur
www.patrickscalzo.fr

Patrick SCALZO
Conseiller Municipal et Métropolitain
Président du groupe Objectif Vence

RÉPONSE DE LA MAJORITÉ

Opposants d'hier, partenaires d'aujourd'hui…
Messieurs Scalzo et Miran cèdent de nouveau aux sirènes des fusions de liste, avec la mémoire courte…
La mémoire courte car les alliances et les mésalliances n'ont jamais servi l'intérêt général.

La mémoire courte également lorsqu'il s'agit de donner des leçons alors que ces deux élus faisaient partie de listes majoritaires il y a quelques années à peine, et avaient alors tout le loisir d'appliquer les bons conseils qu'ils prodiguent aujourd'hui…

Pourquoi, par exemple, n'ont-ils pas baissé les impôts lorsqu'ils étaient en fonction ? Ou tout du moins exposé clairement cette volonté dans leur projet de campagne ? Les contraintes financières pesant sur le budget communal étaient pourtant moindres à l'époque…

Pourquoi ne pas vous être saisis du dossier de protection des falaises des Baous pour le mener à bien ? Celui-ci est pratiquement resté en l'état entre 2014 et 2020. Mais vous serez heureux d'apprendre que la première tranche d'investissement est bien inscrite au budget 2023.

La mémoire courte aussi concernant le CCAS, puisque la situation actuelle est héritée du mandat précédent (cf article de Nice Matin du 27 janvier 2017 «Du rififi au centre d'action sociale de Vence »).
Dès notre prise de fonction en 2020, la problématique de l'absentéisme des agents a été prise en compte et a conduit à la mise en œuvre d'un accompagnement efficace des personnels en souffrance permettant de diminuer de manière significative le nombre d'arrêts.
Avec honnêteté, admettons que quelle que soit la Municipalité, la question reste sensible car les métiers de soin et de services à la personne sont en crise et sous tension, particulièrement depuis la crise du Covid.

La mémoire courte enfin concernant les constructions d'immeubles que vous fustigez aujourd'hui, alors que les permis de construire des collectifs qui sortent de terre actuellement, ont tous été accordés sous le mandat précédent : 751 logements - 18 programmes immobiliers, du jamais-vu sur un seul mandat !

La mauvaise foi est à son comble concernant le quartier Chagall dont la 1ère étape décisive remonte à 2007 avec l'engagement formel de la Ville et la signature d'une convention tripartite cadre et opérationnelle avec la CANCA et l'Établissement Public Foncier Régional. A la fin du premier mandat de Régis Lebigre et à la veille de l'élection municipale, aucun projet n'était validé.

Avant les élections de 2014, la Municipalité avait même demandé à l'EPFR une prorogation de la convention d'un an, afin de ne rien imposer à la future équipe municipale et de la laisser maître du choix des architectes, des maîtres d'œuvre et de l'opérateur. D'autant plus que la prise en charge financière du parking public n'était toujours pas réglée.

Ce sont bien les majorités élues entre 2014 et 2020 qui ont travaillé concrètement sur le projet Chagall actuel.
Le 24 septembre 2018, les élus ont validé le projet définitif ainsi que le choix du groupement Eiffage, par 22 voix «pour» dont celle de Patrice Miran alors Premier Adjoint. Parmi les 7 «abstentions», celle de Patrick Scalzo qui ne s'est donc pas opposé au projet contrairement aux 4 Conseillers qui ont voté "contre".
Le 25 juin 2020, le permis de construire était signé par le Préfet, soit 3 jours avant le 2ème tour du scrutin.
Aujourd'hui, ce programme sort de terre comme acté le 24 septembre 2018.
A l'évidence, nous aurions pensé différemment le projet, son plan de masse, son esthétique. Et surtout nous n'aurions jamais accepté de faire entièrement supporter par la SEM, 100% du stationnement public ! Nous héritons aujourd'hui des décisions prises avant 2020.

En politique plus qu'ailleurs, l'honnêteté intellectuelle nous semble primordiale.

Malheureusement, à la lecture de votre tribune libre, il apparaît clairement que votre stratégie d'opposition politicienne vous en éloigne de plus en plus au fil du temps…

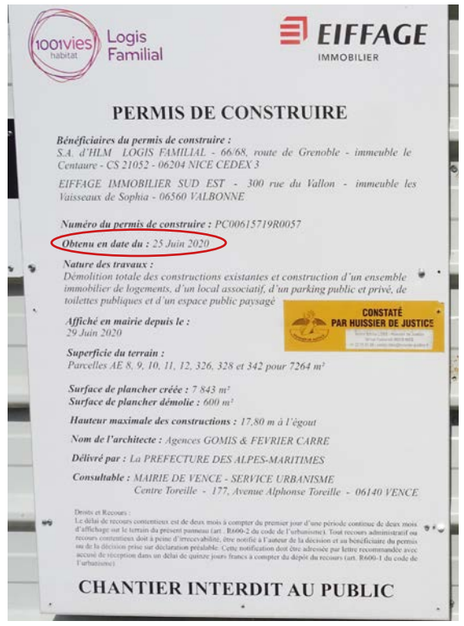
1001vies habitat Logis Familial
EIFFAGE IMMOBILIER

PERMIS DE CONSTRUIRE

Bénéficiaires du permis de construire :
S.A. d'HLM LOGIS FAMILIAL - 66/68, route de Grenoble - immeuble le Centaure - CS 21052 - 06204 NICE CEDEX 3
EIFFAGE IMMOBILIER SUD EST - 300 rue du Vallon - immeuble les Vaisseaux de Sophia - 06560 VALBONNE

Numéro du permis de construire : PC006157 19R0057
Obtenu en date du : 25 Juin 2020
Nature des travaux :
Démolition totale des constructions existantes et construction d'un ensemble immobilier de logements, d'un local associatif, d'un parking public et privé, de toilettes publiques et d'un espace public paysagé
Affiché en mairie depuis le :
29 Juin 2020
CONSTATÉ PAR HUISSIER DE JUSTICE
Superficie du terrain :
Parcelles AE 8, 9, 10, 11, 12, 326, 328 et 342 pour 7264 m²
Surface de plancher créée : 7 843 m²
Surface de plancher démolie : 600 m²
Hauteur maximale des constructions : 17,80 m à l'égout
Nom de l'architecte : Agences GOMIS & FEVRIER CARRE
Délivré par : La PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES
Consultable : MAIRIE DE VENCE - SERVICE URBANISME
Centre Toreille - 177, Avenue Alphonse Toreille - 06140 VENCE

Droits et Recours :
Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R600-2 du code de l'urbanisme). Tout recours administratif ou recours contentieux doit à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R600-1 du code de l'urbanisme)

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

Salon Eco-habitat

Les idées, les conseils, les contacts pour économiser l'énergie

Les 18 et 19 mars, le 8ème Salon Eco Habitat avait pour objectif de répondre à une urgence : comment économiser l'eau et l'énergie ?

Avec plus de 40 exposants, ce salon était dédié à toutes les méthodes pour préserver nos ressources.
Les nombreux visiteurs n'ont pas manqué de questionner les spécialistes afin de trouver des solutions pour épurer les eaux, capturer l'énergie du soleil, optimiser la chaleur, isoler nos maisons et en faire des lieux plus sains.

10 Conférenciers dont certains de renom, étaient invités pour leur expertise, dont **Emma Haziza** l'hydrologue consultée par tous les décideurs, **Dorothée Moisan** dont les livres font bouger les lignes, **Benjamin de Molliens**, un concentré d'optimisme.

Un grand nombre de contacts a été pris avec les entreprises présentes, ravies et déjà prêtes pour l'édition 2024 ! Parmi les personnalités présentes aux côtés du Maire Régis LEBIGRE : Lionel TIVOLI Député des Alpes-Maritimes, Dominique ESTROSI-SASSONE Sénatrice, Pierre-Paul LEONELLI Vice-Président de la Métropole, les Maires et Adjoints des communes voisines et bien sûr les élus vençois.

Par ailleurs, le Salon a permis de mettre en lumière le **concours de graffitis «Jeter dans la rue, c'est jeter dans la mer»** et de féliciter les lauréats dont les projets ont été récompensés par une sortie en mer :

- David Parenti qui représentait un groupe de travail des enfants de l'Itep Vence Vosgelade-La Gaude.
- Margot Muller éco-déléguée au Collège de la Sine
- les lycéens Lucie Teyssier, Charlie Lelievre, Maya Soria-Hugues
- Kévin Boussard alias Siera
- Monica Pierrel, alias MoPi, auteure de BD.

NUMÉROS UTILES

PHARMACIES DE GARDE
Week-ends et jours fériés
www.3237.fr

MÉDECINS DE GARDE À VENCE
09 69 32 33 10

NUMÉROS SERVICE D'URGENCE
FRANCE - EUROPE : 112

POLICE MUNICIPALE
04 93 58 32 32

TAXIS : 04 93 58 11 14

LES NOUVELLES DE L'ÉCONOMIE - NOUVEAUX COMMERCES

- **LA GALERIE DE LA PIERRE**
6 avenue Marcellin Maurel
Tel : 09 83 24 37 41

- **LES ARTIS'AMES**
32 Place Antony Mars

- **LA MAISON DU PAPE**
2 Place Clemenceau

- **CELINE MACHADO INSTITUT**
134 Avenue Emile Hugues
Tel : 06 18 43 43 81

- **BESTIE BOUTIQUE**
162 Avenue des Poilus

JOURNAL VENCE & VOUS
Directrice de la Publication : Annick Groetz
Directrice de la Communication : Corinne Korchia
Impression : Imprimerie Trulli - Vence
ISSN : 1168 4550 - Photos : Adobe